



**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT**  
N° 01/AONO/D47/SP/CDPM-MR/2025 DU 21 FEV 2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION  
D'UNE MINI ADDUCTION D'EAU POTABLE A ENERGIE SOLAIRE A LA DELEGATION  
DEPARTEMENTALE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU  
TERRITOIRE A TCHOLLIRE, DEPARTEMENT DU MAYO-REY, REGION DU NORD  
(En procédure d'urgence)

**1. Objet de l'Appel d'Offres**

Dans le cadre de l'exercice Budgétaire 2025, le Préfet du Département du Mayo Rey, Autorité contractante lance en procédure d'urgence un appel d'offres national ouvert pour les travaux construction d'une mini adduction d'eau potable à énergie solaire à la Délégation Départementale de l'Economie du Plan et de l'Aménagement du Territoire à Tcholliré, département du Mayo-Rey, Région du nord

**2. Consistance des travaux**

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, comprennent tous les corps d'état prévus et détaillés dans le cadre du Devis Quantitatif et Estimatif, notamment :

- Etude hydrogéologique et implantation du forage ;
- Amenée, installation et repli du matériel de forage y compris du personnel de chantier ;
- Foration ;
- Equipement et développement
- Essai de pompage, structure et pompe ;
- Analyse, traitement et désinfection ;
- Fourniture et pose du générateur solaire
- Fourniture et pose la pompe immergée ;
- Construction du château et du local technique avec application de la peinture ;
- Fourniture et pose de la tuyauterie ;
- Menuiserie métallique ;
- Système d'éclairage ;
- Formation de l'équipe locale d'entretien et de réparation ;
- Fourniture d'une caisse à outils.

**3. DELAI D'EXECUTION**

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres, est de quatre-vingt dix (90) jours calendaires.

**4. ALLOTISSEMENT**

Les prestations sont subdivisées en un lot unique.

**5. COUT PREVISIONNEL**

Le montant prévisionnel TTC du projet est de **Vingt-neuf millions quarante-deux mille (29 042 000) francs CFA.**

**6. PARTICIPATION ET ORIGINE**

La participation au présent Avis d'Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises de droit Camerounais, ayant une expérience avérée dans les domaines hydrauliques justifiant des capacités techniques et financières pour la réalisation des travaux objet du présent Avis d'Appel d'Offres.

**7. FINANCEMENT**

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINEPAT, Exercice 2025. Imputation budgétaire ligne N°: \_\_\_\_\_

## 8. MODE DE SOUMISSION

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est hors ligne.

## 9. CAUTION PROVISOIRE

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre ou organisme financier agréé (e) par le Ministre en charge des Finances et dont la liste est annexée au présent DAO, d'un montant de **cinq cent quatre-vingt mille huit cent quarante (580 840) F CFA** ; valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire lors de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

## 10. CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres physique peut être consulté gratuitement aux heures ouvrables à la Préfecture de Tcholliré dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres.

## 11. ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

La version physique du Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenue à la préfecture de Tcholliré dès publication du présent avis contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **30 000 (trente mille) francs CFA** payable au trésor public.

## 12. REMISE DES OFFRES :

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en Sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres devra parvenir au Secrétariat particulier de Monsieur le Préfet du département du Mayo-Rey au plus tard le **20 MARS 2025** à 13 heures précises et devra porter la mention :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT**  
N°.....01...../AONO/D47/SP/CDPM-MR/2025 DU .....21 FEV 2025..... POUR LES TRAVAUX  
DE CONSTRUCTION D'UNE MINI ADDUCTION D'EAU POTABLE A ENERGIE SOLAIRE A LA  
DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE  
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE A TCHOLLIRE, DEPARTEMENT DU MAYO-REY,  
REGION DU NORD (En procédure d'urgence)  
*"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"*

## 13. RECEVABILITE DES OFFRES

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission.
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

## **14. OUVERTURE DES PLIS**

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps.

Les enveloppes contenant les pièces administratives, les propositions techniques et les offres financières seront ouvertes par la commission de passation de marché le ...**20 MARS 2025**... à 14 heures, dans la salle de réunion sise à la préfecture de Tcholliré.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois à compter de la date originelle de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de quarante-huit heures accordé aux soumissionnaires concernés pour produire ou remplacer la pièce en question, l'offre sera rejetée.

L'ouverture de la séance de dépouillement doit se faire au plus tard une heure après celle limite de réception des offres fixée dans le Dossier d'Appel d'Offres

## **15. Critères d'évaluation**

Les critères d'évaluation sont de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels. Un critère ne peut être à la fois éliminatoire et essentiel

### **a) Critères éliminatoires**

Il s'agit notamment:

- A. l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis ;
- B. la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente ;
- C. des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- D. la non-conformité de l'offre financière ou l'offre financière incomplète ;
- E. le non-obtention de la note technique requise ( $\geq 70\%$ );
- F. l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;

### **b) Critères essentiels :**

Le RPAO précise les éléments constitutifs de la proposition technique des soumissionnaires, notamment: une note méthodologique portant sur une analyse des travaux et précisant l'organisation et le programme que le soumissionnaire compte mettre en place ou en œuvre pour les réaliser (installations, planning, PAQ, sous-traitance, attestation de visite du site le cas échéant, etc.)

Les preuves d'acceptation des conditions du marché : Le soumissionnaire remettra les copies dûment paraphées des documents à caractères administratif et technique régissant le marché.

- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- Le cahier des clauses techniques (CCTP).

Un descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposé doit être présenté. La composition par spécialités de l'équipe proposée, ainsi que la description des tâches confiées à chacun des membres.

Par ailleurs l'évaluation prendra en compte :

- Les références du soumissionnaire au cours des cinq (05) dernières années dans le domaine de la réalisation des travaux et dans le domaine spécifique de forage ou d'hydraulique ;
- Les qualifications et l'expérience du personnel : Personnel clé pour l'exécution des travaux (Conducteur des travaux, Autres personnels clés) ;
- La justification de la disponibilité du matériel proposé (Moyens logistiques pour l'étude et pour la réalisation). Le Soumissionnaire doit justifier qu'il dispose du matériel demandé.
- Le respect du délai et la cohérence entre les délais, la mobilisation du personnel et le planning ;
- La capacité financière, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière...

## **16. ATTRIBUTION**

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté une offre conforme pour l'essentiel au DAO et évaluée la mieux-disante.

## 17. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant 90 jours pour les à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

## 18. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la préfecture de Tcholliré ou aux services du MOD (DDEPAT)

## 19. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES MAUVAISES PRATIQUES

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros: (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48

Tcholliré, le 21 FEV 2025

LE PREFET

(Autorité Contractante)

Ampliations :

- ARMP/NO
- DDEE/MR
- DDEPAT/MR
- DDMAP/MR
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES.-



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail -Patrie

\*\*\*\*\*

REGION DU NORD

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT DU MAYO-REY

\*\*\*\*\*

PREFECTURE DE TCHOLLIRE

\*\*\*\*\*

SECRETARIAT PARTICULIER

\*\*\*\*\*

Commission Départementale de Passation de  
Marchés



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

\*\*\*\*\*

NORTH REGION

\*\*\*\*\*

MAYO-REY DIVISION

\*\*\*\*\*

TCHOLLIRE DIVISIONAL OFFICE

\*\*\*\*\*

PRIVATE SECRETARIAT

\*\*\*\*\*

Divisional Tenders Board

## OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER

N°01/ONIT/ D47/SP/CDPM/2025 21 FEV 2025 FOR THE CONSTRUCTION OF A SMALL  
POTABLE WATER EQUIPED WITH A SOLAR ENERGY SYSTEM AT DIVISIONAL DELAGATION  
OF ECONOMY PLANNING AND REGIONAL DEVELOPMENT, MAYO-REY DIVISION, NORTH  
REGION.

**(In Emergency Procedure)**

### 1. OBJECT OF THE INVITATION TO TENDER

The Senior Divisional Officer of Mayo-Rey (Contracting Authority) launches an Open National Invitation to tender for the construction of a small potable water equiped with a solar energy system at the Divisional Delagation of Economy and Territorial planning of Mayo-Rey, North Region.

(In Emergency Procedure)

### 2. NATURE OF WORKS

- Study and site installation ;
- Installation of the drilling post;
- Boring and installation of various equipment;
- Pumping test, Equipement et développement ;
- Physico bacteriological analysis of the obtained water;
- Putting in place of the pump ;
- Putting in place of the solar syste ;
- Construction of the damp, the technical building ;
- Painting ;
- Plumbing ;
- Metal works ;
- Putting in place of the ligthing system ;
- Training of two persons for maintaining and repairs;
- Supplying of repairs tolls ;

### 3. EXECUTION DEADLINE

The maximum execution deadline provided for the execution of the services subject of this tender shall be sequenced according to the programme defined by the Project Owner in 03 months.

### 4. ALLOTMENT

The services shall be divided into one bath

### 5. ESTIMATED COST

The estimated cost is 29 042 000 (Twenty nine millions fort two thounsand) F CFA.

### 6. PARTICIPATION AND ORIGIN

Participation in this invitation to tender is open to all cameroonian enterprises specialized in hydraulic works

### 7. FINANCING

Works which form the subject of this invitation to tender shall be financed by the MINEPAT Public budget Investment of the 2025 financial year; Budget Head No. .....

## 8. BIDS SUBMISSION METHOD

The method of submission chosen for this consultation is offline.

## 9. PROVISIONAL BOND

Each bidder must include in his administrative documents, a bid bond issued by a first rate-bank or an financial organismapproved by the Ministry in charge of Finance featuring on the list in the present document the lump sum amount in **CFA francs of 580 840 (five hundred eighty thousand eight hundreds and forty )** and valid for thirty (30) days beyond the original date of the validity of offers. The absence of the bid bond shall lead to the immediate rejection of the offer. A bid bond submitted but that does not have any relation with the consultation concerned shall be considered as absent. The bid bond presented by a tenderer at the bid opening session shall not be accepted.

## 10. CONSULTATION OF TENDER FILE

The hard copy of the file may be consulted free of charge at the offices of the Tcholliré prefecture during working hours.

## 11. ACQUISITION OF TENDER FILE

The hard copy of the file may be obtained from the SDO service (private secretary) as soon as this notice is published against presentation of receipt of payment or any other proof (provided by the Project Owner) of payment of a non-refundablesum of **30 000 (therty thousand) CFA francs** payable at the Public Treasury .

## 12. SUBMISSION OF OFFERS

Each offer drafted in English or French in seven (7) copies including the original and six (6) copies marked as such, should reach the SDO service no later than .....**20 MARS 2025** at 1 PM and should carry the indication:

**N° 01 /ONIT/ D47/SP/CDPM/2025 21 FEV 2025 FOR THE CONSTRUCTION OF A SMALL  
POTABLE WATER EQUIPED WITH A SOLAR ENERGY SYSTEM AT DIVISIONAL DELAGATION  
OF ECONOMY PLANNING AND REGIONAL DEVELOPMENT, MAYO-REY DIVISION, NORTH  
REGION.**

**(In Emergency Procedure)**

**“TO BE OPENED ONLY AT THE TENDER-EVALUATION SESSION”**

## 13. ADMISSIBILITY OF BIDS.

The administrative documents, the technical offer and the financial offer must be placed in separate envelopes and submitted in a sealed envelope.

The Project Owner shall not accept:

- Bids bearing information on the identity of the tenderers;
- Bids submitted after the closing date and time for submission of bids;
- Envelopes without indication on the identity of the Invitation to Tender;
- Bids non-compliant with the bidding mode;
- Failure to comply with the number of copies specified in the RPAO or offer in copies only;

Any incomplete offer in accordance with the prescriptions of the Tender File shall be declared inadmissible. Especially the absence of a bid bond issued by a financial body or institution approved by the Minister in charge of Finance to issue bonds for public contracts or the failure to comply with the model documents of the Tender File shall lead automatically to the rejection of the bid without any other procedure. A bid bond submitted but not relating to consultation concerned shall be considered as absent. A bid bond presented by a bidder during the bid opening session shall not be accepted.

## 14. OPENING OF BIDS

The envelopes containing the administrative, technical and financial documents shall be opened in one time by the Tenders Board on .....**20 MARS 2025**..... at 2 PM situated at the Tchollire SDO meeting room.

Under pain of rejection, the documents in the administrative file required must be produced in originals or in certified true copies by the issuing department/service or the competent administrative authority, in accordance with the stipulations of the Special Regulations of the Invitation to Tender.

They must be less than three (3) months old from the original date of submission of tenders or have been drawn up after the date of signature of the tender notice.

In the event of the absence or non-conformity of a document in the administrative file at the bids opening session, the bidders concerned are given a period of forty-eight hours to produce or replace the document in question.

## 15. EVALUATION CRITERIA

The evaluation criteria are of two types: the eliminatory criteria and the essential criteria. No criterion shall be both eliminatory and essential.

### a) Eliminatory criteria

These include:

- A. Absence of the bid bond at the bid opening session;
- B. Failure to produce, after the deadline of 48 hours following the opening of the envelopes, a document in the administrative file that is deemed to be non-compliant or missing;
- C. False declarations, fraudulent schemes or forged documents;
- D. Non-conformity of the financial tender
- E. Failure to obtain the required technical marks ( $\geq 70\%$ );
- F. Failure to provide a sworn statement for not having abandoned works in the last three years;

### b) Essential criteria

- The Special Administrative Clauses (SACs)
- The Special Technical Clause.
- Description of the methodology and work plan proposed for carrying out the project ;
- The composition of the proposed team by speciality, together with a description of the tasks entrusted to each member ;
- The bidder's references over the last ten (10) years in the field of studies, in the field of execution of works and in the specific field of design and execution;
- Justification of the availability of the proposed ;
- Compliance with deadlines and consistency between deadlines and the planning
- Financial capacity, turnover, attestation of financial solvency.

## 16. AWARD

The Contracting Authority shall award the contract to the bidder who has submitted a bid that essentially complies with the tender file and has been evaluated as the best bidder,

## 17. DURATION OF VALIDITY OF BIDS

Bidders shall remain committed by their bids for 90 days from the deadline set for the submission of bids.

## 18. FURTHER INFORMATION

Further information may be obtained during working hours from the SDO service or from the DDMINEPAT

## 19. FIGHTING CORRUPTION AND MALPRACTICES

To report corrupt practices, facts or acts, please call CONAC on 1517, the Authority in Charge of Public Contracts (MINMAP) (SMS or call) on (+237) 673 20 57 25 and 699 37 07 48.

### Ampliations :

- ARMP/NO
- DDEPAT/MR
- DDWE/MR
- DDMAP/MR
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES.-

